

sur les compagnies, des ventes des terres domaniales, des droits régaliens sur les forêts, les mines et les pêcheries, de même que les dépenses des services comme ceux de l'agriculture, de l'administration civile, de l'instruction publique et des travaux publics. Après une analyse minutieuse des différents budgets provinciaux, un état sommaire des recettes et des dépenses ordinaires des gouvernements provinciaux put être publié pour la première fois dans l'Annuaire de 1919. Chaque item des recettes ou déboursés a été classifié sous un en-tête approprié et suivant une terminologie uniforme. Cet état permet de se rendre compte des montants reçus et dépensés chaque année, de leur provenance ou de leur fin, selon le cas, pour chaque province en particulier et pour toutes les provinces collectivement. Les chiffres pour les années 1916-20 se trouvent aux pp. 700-705 de l'Annuaire de 1921; ceux de 1921, aux pp. 813-815 de l'Annuaire de 1922-23; et ceux de 1922 à 1926, aux pp. 860-867 de l'Annuaire de 1927-28.

Le Bureau poursuit présentement une analyse plus détaillée des finances provinciales, y compris les comptes au capital, les comptes en fiducie ainsi que les dépenses et les revenus ordinaires. Cette analyse est basée sur une classification uniforme adoptée à une conférence tenue en 1933 entre les représentants des trésoreries provinciales et le Bureau Fédéral de la Statistique. Elle n'infirme en rien toutefois la comparabilité des totaux sommaires du tableau 29.

Sous-section 1.—Recettes et dépenses provinciales.

Recettes et dépenses ordinaires.—Les recettes croissent très rapidement au cours de la période couverte par le tableau 29. Les dépenses croissent encore plus rapidement. Depuis 1916, c'est-à-dire dans le court espace de 21 ans, tandis que les recettes totales des provinces augmentent de 437 p.c., les dépenses ordinaires augmentent de 371 p.c. Le détail des recettes et des dépenses ordinaires en 1937 est donné aux pages 954-957 de l'Annuaire de 1939. Les chiffres complets pour 1938 ne sont pas encore établis au moment où nous allons sous presse et, partant, ne figurent pas aux tableaux. Il est cependant certains item de recettes qui sont donnés dans le texte portant sur l'accroissement de la taxation provinciale.

Accroissement de la taxation provinciale.—Autrefois, les subsides du Gouvernement fédéral, s'ajoutant aux revenus que les provinces tiraient de leurs ressources naturelles et aux émoluments perçus pour certains services, couvraient à peu près la totalité de leurs dépenses, supprimant dans la plupart des provinces la nécessité de toute taxation; mais cet état de choses s'est complètement transformé depuis le commencement du siècle en raison de l'essor pris par les attributions gouvernementales. Malheureusement on ne possède pas les chiffres de la taxation provinciale antérieurement à 1916. Mais, d'après la classification modifiée récemment par le Bureau Fédéral de la Statistique, la taxation provinciale depuis cette époque a augmenté de \$12,521,816 qu'elle était en 1916 à \$131,755,348 en 1938, sans comprendre les bénéfices découlant de la vente des permis d'autos, des spiritueux et autres licences et permis, soit une augmentation de plus de dix fois en 22 ans.

La vulgarisation de l'automobile, tant pour les affaires que pour les loisirs, est clairement indiquée par les recettes croissantes découlant des permis accordés par